lu deux fois
commissaires nommés

n.° 171.

Memoire

Sur diferens moyens de faire entendre les Sourds, et parler les muets.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

De toutes les decouvertes qui ont été faites jusqu'à présent, il n'en est certainement aucune qui interesse plus l'humanité, que celle que j'expose aujourdhui, dont l'objet est, non seulement de rendre l'oüie a ceux qui l'ont perdüe; mais meme de la donner ainsi que la parole a ceux a qui la nature a refusé ces deux sens.

il ne faut pas confondre l'organe avec le sens: car les Sourds ont l'organe de l'oüie, et les muets ont celui de la parole;

ARC 85
n° 88

mais un Vice de Conformation dans l'un
ou dans l'autre organe suffit pour nous
priver en même temps de l'ouïe et de
la parole, qui sont, sans contredit, les
plus precieux dons que nous ayons reçus
du createur.

On peut avoir l'organe de la parole
tres libre, et cependant être muet; parcequ'on
ne peut rien dire, si l'on n'a jamais
entendu: c'est ce qui arrive aux Sourds
de naissance, ou a ceux qui deviennent
Sourds quelque temps apres leur naissance;
c'est pourquoi je distingue deux Sortes
de Surdité, une de naissance ou innée,
et l'autre accidentelle. la premiere est
celle

celle dont je viens de parler, qui est toujours suivie et accompagnée de la privation de la parole, et dont les causes nous sont très cachées. la seconde est celle qui survient plus ou moins de temps après la naissance, dont les causes et les signes sont moins difficiles à devellopper. je n'entrerai point ici dans leur detail, je ne m'arreterai pas non plus à refuter ce qu'ont dit plusieurs auteurs, et ce qu'ils ont obmis sur cette matière, me reservant de le faire dans quelqu'ouvrage plus détaillé, si l'academie veut bien favoriser mes travaux.

ACADÉMIE ... DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Surdité de naissance
ou
innée

On ne peut attribuer la cause de la Surdité innée qu'à un vice de Confor-mation dans l'organe de l'ouïe, dont la profondeur et les détours forment un labyrinthe presqu'impénétrable aux connoissances humaines. les parties qui le Composent sont en très grand nombre, et chacune de ces parties, étant ensemble, ou Séparément mal conformées, Sont autant de Causes de la Surdité innée.

De ces causes il y en a quatre auxquelles je puis remedier, sçavoir, l'imperforation du conduit

du conduit auditif, le defaut de la membrane du tympan, son Epaississement, et l'obturat. ou de la Caisse.

1° Si le conduit auditif est bouché par une continuité de la peau, ce qui a été déja reconnu par les auteurs; il s'agit de le deboucher

2°. Si la membrane du tympan ~~est trop epaisse~~ manque, il faut lui en substituer une ~~plus fine~~ autre

3° Si elle est trop epaisse, il faut l'oter et en metre une plus fine.

4° enfin Si la caisse est bouchée, c.a.d. remplie de quelque matiere epaisse, il faut,

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

il faut, après avoir tenté les injections par la trompe, ôter la membrane du tympan pour vuider la caisse, et ensuite poser une autre membrane.

Surdité accidentelle

La surdité accidentelle, comme je l'ai déja dit, est celle qui survient plus ou moins de temps après la naissance. On voit par ma définition qu'elle comprend toute surdité, à commencer depuis le premier instant de la naissance jusqu'au dernier moment de la vie; car on appelle tous les jours sourds

et muets

et muets de naissance, ceux qui ne le sont que par accident, comme je vais le prouver.

Tous les physiciens, tous les anatomiste sont d'accord sur les usages de la membrane du tympan, et conviennent que, si elle manque, les parties internes de l'oreille s'endurcissent par le contact immediat de l'air, et que si elle est trop epaisse, elle ne pourra communiquer aucune vibration.

1°. ~~effet~~ il survient tres communement aux enfans qui sont en nourrice, plus ou moins de temps aprés leur naissance, des abscés aux oreilles, qu'on neglige ordinairement

~~et~~ qui peuvent decoler la membrane du tympan, ou l'épaissir, ce qui suffit pour leur faire perdre promptement l'ouïe et quoiqu'ils ayent l'organe de la parole très libre, ils n'en sont pas moins dans la surdité muets, parcequ'ils n'ont entendu que dans un age, ou ils n'avoient point les organes assez formés pour se ressouvenir de ce qu'ils ont entendu.

2°. dans une infinité de causes de surdité accidentelle, que les auteurs ont etablies et reconnues; il y en a qui ne peuvent etre gueries que de deux manieres, ou en ajoutant la membrane du tympan lorsqu'elle manque

ou en l'étant tout a fait

Ce que j'avance n'est point imaginaire. il est appuié sur des faits et des experiences, qui sont le fruit des travaux de plusieurs années. l'academie a qui je les adresse a été temoin d'un succès dans le nommé bellavoine natif de vaugirard, et domicilier du même endroit. Son grand pere etoit sourd, son frere et sa soeur aussi domiciliers a vaugirard sont sourds. celui ci n'entendoit pas le bruit d'un canon de vingt cinq livres de balle quoique situé a coté du canon. mais en repondant aux ~~objections~~ question, que

Mounier

Monsieur Le directeur de l'academie lui a fait aprouvé qu'il n'etoit plus dans
j'ai encore plusieurs experiences que je soumettrai au jugement de l'academie, esperant qu'elle voudra bien les agréer, et me fournir les moyens de perfectionner la decouverte que j'ay l'honneur de lui offrir —

Gelée

20 9bre. 1760.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE